COSYDEP
Sénégal

6039, Sicap Liberté 6 Dakar - Email: cosydep@gmail.com – Web: www.cosydep.org – Tel: + 221 33 827 90 89 / +221 77 631 18 86
Enregistrement N° 2009/14136/MINT – Agrément ONG N° 022980/MINT/DGAT/DPONG/DSEAO du 17 dec. 2015 – NINEA N°4166760V9

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2026 :

POUR UN CADRE NORMATIF RENOVE DE L'EDUCATION AU SENEGAL

En perspective de la Déclaration de Politique Générale, la COSYDEP formule ses attentes pour de fortes orientations autour de la nécessité d'améliorer le cadre normatif de l'éducation. Pour un cadre normatif rénové de l'éducation, la demande s'articule autour de trois points essentiels : (1) la loi sur l'obligation scolaire qui peine à être effective pour tous ; (2) la Loi d'orientation de l'éducation devenue obsolète et ; (3) un Code de l'enfant qui doit être adopté.

1. La loi sur l'obligation scolaire : assurer une justice éducative pour tous.

L'obligation scolaire constitue un engagement de l'État à garantir effectivement le droit à l'éducation. Elle doit être pensée à la fois comme une exigence de justice éducative et d'équité mais aussi un investissement économique et social. Il ne suffit pas seulement de proclamer que l'école est obligatoire ; il faut créer les conditions permettant à chaque enfant d'entrer à l'école, d'y rester, d'apprendre et d'achever son parcours dans des conditions dignes. Cela implique une meilleure articulation des obligations : disponibilité des infrastructures, recrutement d'enseignants, équipements et supports, transport et alimentation scolaire.

Malgré les efforts reconnus, la loi devrait permettre d'identifier les catégories d'enfants vulnérables pour davantage les soutenir, tout en prévoyant des mesures spécifiques en leur faveur : enfants handicapés, enfants issus de ménages pauvres, enfants travailleurs, enfants vivant dans la rue, filles exposées au mariage ou aux grossesses précoces, enfants déplacés ou affectés par des crises, enfants vivant dans des zones enclavées, etc.

2. La Loi d'orientation de l'éducation : adapter le cadre juridique aux mutations.

Une loi d'orientation constitue la boussole politique, sociale et pédagogique du système éducatif. Le cadre actuel apparaît insuffisamment adapté aux transformations profondes intervenues dans la société. En effet, le Sénégal a connu d'importantes mutations depuis l'adoption de la loi actuelle qui date de 1991 : évolution démographique, transformation du marché du travail, développement du numérique et de l'intelligence artificielle, changement climatique, nouvelles exigences en matière de compétences, expansion de la privatisation, diversification de l'offre éducative, évolution des besoins des apprenants, montée des préoccupations liées à l'inclusion et à la protection de l'enfant.

Malgré les modifications enregistrées en 2004, une nouvelle loi s'impose. Elle devrait actualiser les finalités de l'éducation nationale et permettre de mieux articuler les nombreuses réformes éducatives engagées au Sénégal. Le problème n'est plus seulement de multiplier les initiatives ou les programmes, mais de disposer d'un cadre cohérent permettant d'assurer leur continuité, leur articulation, leur financement et leur évaluation.

3. Un Code de l'enfant : placer la protection et la sécurité au cœur de la politique éducative.

Un Code de l'enfant permet de renforcer le dispositif de protection de l'enfant. Les enfants peuvent être exposés à différentes formes de violences, de négligence, d'exploitation ou de discrimination, aussi bien dans leur environnement familial que communautaire ou scolaire. Les violences physiques et psychologiques, les abus sexuels, le harcèlement, l'exploitation économique, le travail des enfants, les mariages précoces, les pratiques néfastes et les risques liés à l'environnement numérique constituent autant de menaces qui peuvent compromettre leur développement et leur réussite scolaire. L'école ne peut pleinement remplir sa mission éducative si l'enfant n'est pas protégé. Le droit à l'éducation est indissociable du droit à la sécurité, à la dignité, à l'intégrité physique et morale et à un environnement protecteur.

Le Code de l'enfant devrait consacrer davantage l'intérêt supérieur de l'enfant. L'adoption d'un Code de l'enfant permettrait de rassembler, d'harmoniser et de rendre plus lisibles les droits et les mécanismes de protection de l'enfant. Il devrait définir clairement les responsabilités respectives de l'État, des collectivités territoriales, des familles, des établissements scolaires, des communautés et de l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants.